



INFOS AEDZRP n° 193 JANVIER 2024

<http://www.aedzrp.com/>
aedzrp44@gmail.com
<https://coordinationseveso.wordpress.com>

COMMISSION DE SUIVI DE SITE : 12 décembre 2024.

Présidée par le sous-Préfet, elle s'est réunie le 12 décembre à la Mairie de Donges.

A cette occasion, SFDM (Parc A), ANTARGAZ, TOTALENERGIES ont présenté l'activité 2023 de leur site.

Cette CSS particulière avait à son ordre du jour l'examen de l'accident survenu le 21 décembre 2022 (fuite de 770 m³ de naphtha), ses conséquences sur l'environnement, sur les populations.



Vous trouverez ci-dessous la déclaration faite au nom de l'AEDZRP et du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement avant la présentation des différents rapports TotalEnergies.

Déclaration AEDZRP- MNLE à la CSS du 12 janvier 2024

Une CSS attendue puisqu'elle porte à son ordre du jour de nombreux sujets dont celui relatif à la fuite de NAPHTA du bac P 551 le 21 décembre 2022. Accident qui aurait pu faire l'objet d'un premier examen à l'occasion de la dernière CSS réunie le 26 janvier 2023 mais que votre prédécesseur refusait de voir abordée au prétexte que les conclusions n'étaient pas connues.

Il faut rappeler tout de même que cet accident que beaucoup ont cherché et cherchent encore à minimiser a suscité et suscite encore un véritable émoi au sein de la population considérant que le Préfet, le maire de la commune avaient laissé inhaler pendant plusieurs jours des concentrations de benzène énormes mesurées dès le 21 décembre pendant plusieurs jours par des autorités reconnues telles AIR PAYS DE LA LOIRE, le SDIS et la DREAL.

Quelle légèreté de la part du Préfet qui annonçait dans son communiqué du jeudi 22 décembre à 9 h00 "l'absence d'impact sanitaire" mais "recommandait aux habitants de la commune de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges ainsi que les activités de plein air alors qu'il connaissait déjà l'énormité des concentrations 9750µg/m³ (mesures par PID) et du volume de produit dangereux qui s'écoulait dans le bac de rétention et dont le vidage ne peut pas être réalisé en quelques heures .

Pour mémoire, l'objectif de qualité pour le benzène est fixé à 2µg/m³, la valeur limite annuelle est de 5µg/m³.

Que de propos hasardeux de la part de Monsieur le Maire de Donges quand il déclarait ce même 22 décembre que " le problème devrait être résolu dans la journée. La fuite proviendrait d'un bac et serait contenue dans un bassin de rétention pour éviter la propagation" (article OF publié le 22 décembre à 11h 10).

Affligeant quand on connaît les concentrations de benzène mesurées, connues, polluant classé comme cancérigène avéré par le CIRC pour l'homme (classe 1) sur la base de leucémies observées dans les études épidémiologiques et animales.

Nous voulons rappeler également que dans son premier rapport du 9 janvier 2023, APL précisait dans sa conclusion qu'une "étude d'impact sanitaire réalisé par l'INERIS, utilisant notamment les concentrations enregistrées lors de ces journées, sera rendue disponible prochainement".

Un second rapport publié le 13 janvier complétera ces données et confirmera cette forte pollution atmosphérique liée au benzène dans le cône de perception des **odeurs** sans en définir les molécules modélisé par l'INERIS le 22 décembre 2023 à 2 h 15.

Un an passé. Toujours pas de rapport. INERIS ayant été contraint d'attendre les documents réalisés par l'industriel adressés seulement début novembre. INERIS va donc devoir commenter un document TOTAL contrairement à ce qui était annoncé.

Un an de perdu pour se préoccuper de la santé des salarié(e)s et des habitant(e)s concerné(e)s: contrôles médicaux, enquête ...

Les habitants de Donges, toutes et tous se souviendront du 21 décembre 2022.

Un an pendant lequel l'INERIS a été privé de données pour mener l'étude d'impact sanitaire attendant le bon vouloir de TotalEnergies.

Ce qui est cocasse aujourd'hui c'est que celles et ceux qui argumentaient sur l'absence de ce rapport INERIS pour ne pas communiquer, ne pas organiser de réunion publique, ne pas fournir les rapports environnementaux (ANTEA du 30052023, rapport ANTEA du 18082023, SERPOL de juillet 2023 les 4 analyses des émulseurs utilisés au moment de l'accident, et une IEM sur les eaux du marais était en cours - notre courrier en date du 30 novembre 2023) acceptent aujourd'hui le principe de s'en passer

Nous disposons aujourd'hui des principaux rapports relatifs à la surveillance environnementale liée à cet accident. Bien que les délais dans lesquels ils nous été transmis nous ont laissé peu de temps pour les examiner. Ils appellent de notre part plusieurs remarques que nous formulerons au cours de cette réunion.

Il faut rappeler que ces rapports demandés par l'industriel sont à considérer avec précaution, l'INERIS pouvant apporter quelques appréciations divergentes.

CANISTERS			
ESPACE RENAISSANCE	1049 µg/m3	3 H	DU 21/22/ 12/2022
LA POSTE	486 µg/m3	17H 11	
ECOLE PRIMAIRE St JOSEPH	729 µg/m3	3 H 30	
MAIRIE DE DONGES	750 µg/m3	23H 40	
EHPAD mesure PID	4173 µg/m3	11H	24/12

FUITE SUR P551/ UN ACCIDENT QUI AURAIT PU ÊTRE ÉVITÉ. Le rapport du BEARI en atteste.

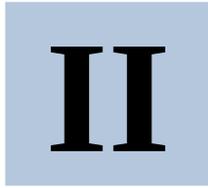
Plusieurs constats démontrent que l'industriel a volontairement procédé à des reports d'échéances qui a eu un impact sur l'accident.

Il nous semble également important que le rapport d'enquête produit le 6 décembre 2023 par le bureau d'enquête et d'analyses sur les risques industriels (BEARI) puisse être examiné à l'occasion de cette CSS. Il démontrera à celles et ceux qui fustigent nos initiatives et nos propos quand nous mettons en exergue les dysfonctionnements et les dangers que font courir les installations qui ne respectent pas les normes environnementales, les obligations de travaux qui leur sont prescrites dans l'intérêt des salariés, des populations et de l'environnement, que nous sommes réalistes et factuels.

Nous pensons que la situation de l'usine YARA à Montoir de Bretagne à laquelle le patron "voyou", comme le qualifiait le maire de st Nazaire, répond par des mesures de licenciements plutôt que de mettre aux normes son entreprise doit nous interpeller.

Il faut que l'État se montre ferme et déterminé, ne tolère plus la suffisance et le mépris des industriels qui font fi de son autorité.

Nos exigences aujourd'hui seront transparence, respect et vérité.



TEXTE DU COMMUNIQUE ADRESSE A LA PRESSE

LE 14 JANVIER

APRÈS L'OMERTA LE DENI

Le 12 janvier 2024, la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-Préfet de Saint Nazaire avait à examiner et porter ses appréciations sur les rapports annuels présentés par les industriels SFDM, ANTARGAZ, et TOTALENERGIES.

Cette rencontre attendue par nos différentes associations comportaient de nombreux sujets à son ordre du jour dont celui de la fuite de Naphta du bac P551 le 21 décembre 2022 ayant entraîné des émissions de benzène, produit cancérigène, mutagène et reprotoxique avéré par le Centre International de Recherche pour le Cancer. La projection de 88 m3 de mousse anti-incendie quant à elle générerait la diffusion de PFAS (polluants persistants) dans l'atmosphère, les sols, les eaux souterraines et de surface.

Un communiqué de presse adressé par la Préfecture de Loire Atlantique sitôt la rencontre terminée a de quoi surprendre, d'autant que cet accident aurait pu être évité si les travaux prescrits par la Préfecture par voies d'arrêtés avaient été exécutés.

Alors qu'elle se devait d'en exiger la réalisation, un peu de réserve aurait été de bon aloi.

En effet, l'accident sur le P551 n'est pas dû au hasard mais à un manque de maintenance. Un hélico-agitateur monté à l'envers entraînant une rotation inversée de l'hélice, une inspection externe détaillée du bac repoussée au delà du délai fixé, un capteur de détection d'hydrocarbure dans la cuvette de rétention qui ne s'est pas déclenché faute d'avoir été réarmé, un bac de rétention dépourvu d'un système d'étanchéité malgré des recommandations signifiées dès 2012 entraînant des infiltrations dans les sols et les eaux souterraines, autant de faits réels tirés du rapport du Bureau d'Étude et d'Analyse sur les Risques Industriels en date du 6 décembre 2023.

Les nombreux rapports commandés par l'industriel aux laboratoires Antéa, Serpol fournissent de multiples données scientifiques. La question étant de savoir si l'utilisation qu'en fait l'industriel reflète la réalité.

Concernant la modélisation relative à l'émission de benzène dans l'atmosphère, la formule utilisée par le laboratoire de l'industriel permet de mesurer l'évaporation d'une nappe d'hydrocarbure à l'air libre. Pour une nappe recouverte de mousse anti-feu, la modélisation dans ce cas semble difficilement réalisable, jetant ainsi un doute sur le calcul des émissions.

Il est par ailleurs étonnant que TOTAL n'ait pas eu recours comme à son habitude à la station météo de Montoir de Bretagne située à 10 m du sol mais à la

sienne située à 18 m, entraînant de fait une différence d'appréciation des vents.

Les calculs présentés ne poursuivent qu'un objectif: atténuer les taux d'émissions pour démontrer aux riverains qu'ils ont été très peu affectés.

Déclarer que "les concentrations moyennes simulées" sont restées inférieures au seuil d'exposition en milieu professionnel, seuil qui est de 3250 µg/m3 obligeant le salarié à porter un masque respiratoire relève de la provocation.

Au delà des accidents ponctuels de courte durée, les établissements scientifiques et sanitaires (Santé Publique France, ANSES, INERIS, s'accordent sur des valeurs de type toxicologiques de type "pic de pollution" pour des expositions de 1 à 14 jours (et non pas sur une durée complète de 14 jours comme le sous-entend l'industriel). C'est exactement la situation vécue sur la commune de Donges. Ce seuil de 30µg/m3 ne pouvait pas ne pas être connu de la cellule de crise. Pourtant, il n'a pas été utilisé, alors qu'il était évident le 22 décembre, que l'accident allait durer plusieurs jours et non pas quelques heures comme voulait le faire croire les premiers communiqués.

Cette surexposition entraîne des effets à long terme. Au delà, les effets sur la production de globules sanguins, le système nerveux et le système immunitaire sont possibles.

Si on peut s'étonner que l'Etat se congratule qu'il n'y ait pas eu de signalement porté à la connaissance des professionnels concernés ... On peut surtout déplorer que l'ARS n'ait pris aucune mesure de protection et de prévention sanitaire

Le refus de l'exploitant de prendre en compte dans l'étude finale l'ensemble des PFAS et des hydrocarbures pourtant présents sur le secteur et pour certains en quantité importante contribue également à masquer le réel impact de cet accident sur l'environnement.

Ne pas tenir compte de ces polluants dans les sols et les eaux est irresponsable et dangereux.

Les nombreux manquements de l'industriel pour mettre aux normes ces installations, sa volonté de minimiser les effets des pollutions dans et à l'extérieur du site industriel, dupant ainsi les salariés et la population, ont amené les représentants des deux associations (AEDZRP et MNLE) à formuler plusieurs demandes :

- une nouvelle modélisation concernant la qualité de l'air
- la prise en compte de l'ensemble des polluants présents sur le site
- la tenue d'une prochaine CSS en présence notamment d'Air Pays de la Loire et de l'Ineris

PRELEVEMENTS d'EAU DE PUIITS.

Merci aux personnes qui ont donné leur accord. L'AEDZRP a procédé à des premiers prélèvements d'eau de puits chez des particuliers à la recherche de PFAS. Nous attendons les résultats.



cinéma

N'hésitez pas à venir assister à la projection et à participer au débat qui se tiendra ensuite ! Nous espérons la participation du plus grand nombre, merci de partager cette information autour de vous !



Vendredi 19 Janvier à 20h

Après la projection du film,
un débat sera animé par un
représentant de la confédération
paysanne avec la participation de l'AEDZRP.

Adulte 5,50€

Billet Réduit 4,50€

- de 14 ans 4€



à l'Espace Renaissance de Donges



À la suite de morts suspectes, Inès Léraud, jeune journaliste, décide de s'installer en Bretagne pour enquêter sur le phénomène des algues vertes. À travers ses rencontres, elle découvre la fabrique du silence qui entoure ce désastre écologique et social. Face aux pressions, parviendra-t-elle à faire triompher la vérité ?